

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 juin 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 juin 2020	En exercice : 50 Présents : 47 Votants : 49

Séance du 2 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 2 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Jean-Jacques CARCANADE, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Laurence MARCHAND (procuration à Mme Frédérique COLAS)
Mme Sophie CALLÉ (procuration à M. Christophe DELAUNAY)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

Objet : budget principal – exercice 2020

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le **9 JUL. 2020**
ID : 089-248900938-20200709-FIN_2020_30-DE

Objet : budget principal – exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

Vu la loi n° 92-126 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 2 juillet 2020,

Le budget primitif 2020 du budget principal de la CCJ s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 529 087,55 €	10 529 087,55 €
INVESTISSEMENT	5 584 191,00 €	5 584 191,00 €
TOTAL	16 113 278,55 €	16 113 278,55 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

Considérant que ce budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que la subvention d'équilibre à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien,

Considérant que les résultats de l'exercice 2019 ont été repris au budget principal 2020 suite à l'adoption du compte administratif 2019 et à l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Considérant que ce budget a été soumis au bureau communautaire et au conseil des maires, le 25 juin 2020,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU et M. Nicolas DEILLER)

- **APPROUVE** chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal de la CCJ pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté,
- **APPROUVE** les subventions d'équilibre 2020 aux budgets annexes suivants :
 - Budget piscine intercommunale : 672 969 €
 - Budget ZAE : 63 533 €
 - Budget aire d'accueil des gens du voyage : 103 899 €
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 170 000 € pour l'année 2020 à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien.
- **CHARGE** le président ou son représentant de toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 9 JUIL, 2020

ID : 089-248900938-20200709-FIN_2020_30-DE